

COMMUNE DE VILLEVEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quinze juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. MALAISE M. DANTAN D. MARTINEZ E. DE NITTO J. VALLAT S. MARQUES E.

Étaient absents : PEYSSON S. VALETTE J. DAUTHERIBES ML. GARCIA M. FOUREAU J. DECOBERT V. SERRE B. PUECH S. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : VALETTE J à MOUNERON C. SERRE B à MARQUES E. PEYSSON S à GUIRAO F. GARCIA M à GRANIER S. DAUTHERIBES ML à MARTINEZ E

Secrétaire de séance : VALLAT S

2021/052 : APPROBATION REGLEMENTS INTERIEURS ALAE-ALSH ET ESPACE JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des règlements intérieurs des structures du Service Enfance Jeunesse, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et Espace Jeunes, tenant compte des changements liés au fonctionnement et l'inscription en ligne et demande à l'assemblée de se prononcer sur ceux-ci.

ALAE :

Les tarifs proposés pour l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) seront modifiés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

ALAE MATIN :

Inscription la veille avant 15h (hors week-ends et jours fériés)

Annulation 48h à l'avance, avant 7h15 (hors week-ends et jours fériés)

Ensemble des revenus soumis à l'imposition	<1000 €	De 1000 à 3000€	> à 3000€
Tarifs	1,30 €	1,40 €	1,50 €

Majoration de 1 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE/ REPAS DE CANTINE :

Inscription/annulation la veille avant 13h (hors week-ends et jours fériés)

Ensemble des revenus soumis à l'imposition	<1000€	De 1000 à 3000€	> à 3000€
Tarifs Résidents	4,40€ (3,50+0,90 ALAE)	4,50€ (3,50+1€ ALAE)	4,60€ (3,50+1,10 ALAE)
Tarifs Non-résidents	4,93€ (4,03+0,90 ALAE)	5,03€ (4,03+1€ ALAE)	5,13€ (4,03+1,10€ ALAE)

Repas adultes : 4 €

Repas pour les employés communaux : 3,47 €

Goûters : 0,90 €

Majoration du repas : 10€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE SOIR PUBLIC :

Inscription la veille avant 15h (hors week-ends et jours fériés)

Annulation 48h à l'avance, avant 16h (hors week-ends et jours fériés)

Horaires/ Ensemble des revenus soumis à l'imposition	- de 1000€	De 1000 à 3000€	+ de 3000€
De 16h30 à 17h	0,50 €	0,55 €	0,60 €
De 16h30 à 17h30	1,00 €	1,10 €	1,20 €
De 16h30 à 18h	1,50 €	1,65 €	1,80 €
De 16h30 à 18h45	2,25 €	2,50 €	2,70 €
Études surveillées de 17h à 17h30	Pas de tarif	Pas de tarif	Pas de tarif

Majoration de 1 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

ALAE SOIR ÉCOLE PRIVÉE :

Inscription la veille avant 15h (hors week-ends et jours fériés)

Annulation 48h à l'avance, avant 16h (hors week-ends et jours fériés)

Horaires/ Ensemble des revenus soumis à l'imposition	- de 1000€	De 1000 à 3000€	+ de 3000€
De 17h à 17h30	1,00 € (0.50€+0.50€ de transport)	1,05 € (0.55€+0.50€ de transport)	1,10 € (0.60€+0.50€ de transport)
De 17h à 18h	1,50 € (1.00€+0.50€ de transport)	1,60 € (1.10 €+0.50€ de transport)	1,70 € (1.20 €+0.50€ de transport)
De 17h à 18h45	2,25 € (1.75 €+0.50 € de transport)	2,50 € (2.00 €+0.50 € de transport)	2,60 € (2.10 €+0.50€ de transport)

Majoration de 1 € pour les enfants non-inscrits dans les délais

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 5€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 10€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

Ouverture exceptionnelle de l'ALAE 1€ de l'heure.

ALSH (prix par jour) :

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les résidents de Villeveyrac.

Les inscriptions et/ou annulations doivent être faites au plus tard une semaine à l'avance, avant 9h (par exemple le mercredi pour le mercredi).

Majoration du repas : 10€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

Résidents :

Ensemble des revenus soumis à l'imposition	ALSH matin sans repas	ALSH matin avec repas	ALSH après-midi sans repas (goûters inclus)	ALSH après-midi avec repas (goûters inclus)	ALSH journée sans repas	ALSH journée avec repas
	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant
- de 1000€						
<i>1 enfant</i>	4,00 €	8,40 €	4,90 €	9,30 €	8,00 €	12,40 €
<i>2 enfants</i>	3,75€	8,15 €	4,65 €	9,05 €	7,50€	11,90€
<i>3 enfants ou +</i>	3,50 €	7,90 €	4,40 €	8,80 €	7,00 €	11,40 €
De 1001 à 2000€						
<i>1 enfant</i>	4,50 €	9,00 €	5,40 €	9,90 €	9,00 €	13,50 €
<i>2 enfants</i>	4,25 €	8,75 €	5,15 €	9,65 €	8,50 €	13,00 €
<i>3 enfants ou +</i>	4,00 €	8,50 €	4,90 €	9,40 €	8,00 €	12,50 €
De 2001 à 3000€						
<i>1 enfant</i>	5,50 €	10,00 €	6,40 €	10,90 €	11,00 €	15,50 €
<i>2 enfants</i>	5,25 €	9,75 €	6,15 €	10,65 €	10,50 €	15,00 €
<i>3 enfants ou +</i>	5,00 €	9,50 €	5,90 €	10,40 €	10,00 €	14,50 €
+ de 3001€						
<i>1 enfant</i>	6,00 €	10,60 €	6,90 €	11,50 €	12,00 €	16,60 €
<i>2 enfants</i>	5,75 €	10,35 €	6,65 €	11,25 €	11,50 €	16,10 €
<i>3 enfants ou +</i>	5,50 €	10,10 €	6,40 €	11,00 €	11,00 €	15,60 €

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les non-résidents de Villeveyrac .

Non-résidents :

Ensemble des revenus soumis à l'imposition	ALSH matin sans repas	ALSH matin avec repas	ALSH après-midi sans repas (goûters inclus)	ALSH après-midi avec repas (goûters inclus)	ALSH journée sans repas	ALSH journée avec repas
	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant	Par enfant
- de 1000€						
<i>1 enfant</i>	4,35 €	9,28 €	5,25 €	10,18 €	8,70 €	13,63 €
<i>2 enfants</i>	4,07 €	9,00 €	4,97 €	9,90 €	8,15 €	13,08 €
<i>3 enfants ou +</i>	3,80 €	8,73 €	4,70 €	9,63 €	7,60 €	12,53 €
De 1001 à 2000€						
<i>1 enfant</i>	4,90 €	9,93 €	5,80 €	10,83 €	9,80 €	14,83 €
<i>2 enfants</i>	4,62 €	9,65 €	5,52 €	10,55 €	9,25 €	14,28 €
<i>3 enfants ou +</i>	4,35 €	9,38 €	5,25 €	10,28 €	8,70 €	13,73 €
De 2001 à 3000€						
<i>1 enfant</i>	6,00 €	11,03 €	6,90 €	11,93 €	12,00 €	17,03 €
<i>2 enfants</i>	5,72 €	10,75 €	6,62 €	11,65 €	11,45 €	16,48 €
<i>3 enfants ou +</i>	5,45 €	10,48 €	6,35 €	11,38 €	10,90 €	15,93 €
+ de 3001€						
<i>1 enfant</i>	6,55 €	11,68 €	7,45 €	12,58 €	13,10 €	18,23 €
<i>2 enfants</i>	6,27 €	11,40 €	7,17 €	12,30 €	12,55 €	17,68 €
<i>3 enfants ou +</i>	6,00 €	11,13 €	6,90 €	11,03 €	12,00 €	17,13 €

Certaines sorties pourront également faire l'objet d'un surcoût précisé lors de l'inscription.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par vacances : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par mercredis (entre chaque période de vacances) : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit uniquement le jour de la sortie : 100% du supplément sortie.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 5€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 10€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

ESPACES JEUNES :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **20 €** (période du 1^{er} septembre au 31 août).
Pour une inscription en cours d'année, le montant de la cotisation sera calculé au prorata et par trimestre (- 3 € par trimestre)

Inscription du 1^{er} septembre au 31 août : **20 €**
Inscription du 1^{er} décembre au 31 août : **17 €**
Inscription du 1^{er} mars au 31 août : **14 €**
Inscription du 1^{er} juin au 31 août : **11 €**

Au montant de la cotisation ci-dessus, s'ajoutera le tarif des activités La grille tarifaire ci-dessous indique le prix à la journée. Le prix pour une demi-journée correspond à la moitié du prix journée. Une participation supplémentaire peut être demandée pour certaines activités ou sorties.

Ensemble des revenus soumis à l'imposition	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
inférieur ou égal à 1000,00 €	6,90€	6,40€	6,00€
de 1001,00 € à 2000,00 €	7,80€	7,30€	6,90€
de 2001,00 € à 3000,00 €	9,60€	9,10€	8,70€
à partir de 3001,00 €	10,50€	10,00€	9,60€

Une majoration de 10% sera appliquée aux non-résidents du village.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les règlements des structures du service enfance jeunesse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouveaux règlements ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de la présente décision.

DÉCIDE de fixer les tarifs du service enfance jeunesse tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Christophe MORGO

